

Séance d'installation

CR

Mandature 2021-2028

Indemnités de fonction des élus régionaux

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.4135-15 à L. 4135-17,

VU les délibérations adoptées lors de la séance du Conseil régional du 2 juillet 2021, ayant pour objet l'installation de la mandature, relatives à l'élection du Président, à la composition de la Commission permanente et à l'élection de ses membres, et à l'élection des Vice-présidents,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

ENTENDU les interventions de Lucie ETONNO, Guillaume GAROT, François DE RUGY, Franck NICOLON, Pascale HAMEAU, Véronique MAHE, Mélanie COSNIER, William AUCANT, Arash SAEIDI, Philippe HENRY, Sabine LALANDE, Hervé JUVIN, Franck LOUVRIER, Isabelle LEROY, Antoine CHEREAU, Laurent DEJOIE, Christelle MORANCAIS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la fixation du montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Présidente, vice-présidents, membres de la Commission permanente, et conseillers régionaux selon les taux mentionnés en annexe.

APPROUVE

l'entrée en vigueur de cette délibération à la date d'installation du Conseil régional, soit le 2 juillet 2021.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANCAIS

ADOPTÉ

Contre : Sabine LALANDE, Matthias TAVEL

Abstentions : Franck NICOLON, Lucie ETONNO, William AUCANT, Mélanie COSNIER, Pascale HAMEAU, Solène MESNAGER, Matthieu ORPHELIN, Elsa RICHARD, Gaëlle ROUGERON, Arash SAEIDI

REÇU le 27/07/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs